

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

**ABSENTS** : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2016-116 : FINANCES – RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2016-017 du 10 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 du SICTOM,

Vu la délibération n°2016-021 du 10 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 du SPANC,

Vu la délibération 2016-043 du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2016-047 du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 de l'Office de Tourisme,

Vu la délibération n°2016-051 du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 de l'école de musique,

Vu la délibération n°2016-055 du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du service petite enfance,

Vu la délibération n°2016-059 du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 de l'Espace Aqua'Noblat,

Vu la délibération n°2016-066 du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 de la ZAE du Theil,

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du CGT permet d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement, dans la limite d'un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2017 (budget général et budgets annexes).

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du CGT permet également d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement, dans la limite d'un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2017 (budget général et budgets annexes).

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : 15/12/2016  
Publié ou notifié  
Le : 15/12/2016

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

recouvrement des créances et engagement des dépenses avant le vote des budgets primitifs 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-116 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20161209-2016-116-DE

**Date de décision :** 09/12/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires